DLP 19-8-82019226

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE CPP N° 536 A D

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ILE DE FRANCE"
PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE.

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Régisseur de Recettes - D.D.A-P.V-Services Vétérinaires
107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 PARIS
C C P 9063 96 U PARIS

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL - Tél. 287.76.71

BULLETIN N° 198 - 17 AOUT 1982 .

EDITION GRANDES CULTURES - ENVOI N° 12 .

OIDIUM — BETTERAVES SUCRIERES

La présence discrète de cette maladie dans quelques parcelles, doit inciter à la vigilance . En cas d'attaque, intervenir dès l'apparition des premiers symptômes avec renouvellement 15 à 20 jours plus tard et moins de 45 jours avant la récolte . Utiliser :

MATIERE ACTIVE	SPECIALITE COMMERCIALE	DOSE DE SPECIALITE COMMERCIALE / HA.
Soufre micronisé	MICROTHIOL Spécial	7,5 Kg.
	THIOVIT L	8,5 l.
	THIOVIT Microbilles	7,5 Kg.
Fenarimol	RUBIGAN 4	1 l.
carbendazime + triadimefon	BAYLETON Total	1 Kg.
carbendazime + manèbe + soufre	BLEDOR 3	8 Kg.

CERCOSPORIOSE

La présence de taches de cercosporiose sur feuilles est observée dans le Sud de la région . Si des symptômes de cette maladie sont présents dans vos parcelles, intervenir avec une spécialité à base de :

- Benomyl (150 g de m.a. / ha) .
- Carbendazime (150 g de m.a. / ha) .
- Thiabendazole (100 g de m.a. / ha) .
- Manèbe + Methylthiophanate (PELTAR = 2 Kg. de spécialité commerciale / ha) .
- Fentine Acétate + Manèbe (BRESTAN 10 = 2,5 Kg. de spécialité commerciale / ha) .
- Carbendazime + Manèbe + Soufre (BLEDOR 3 = 8 Kg. de spécialité commerciale / ha).

MILDIOU — POMMES DE TERRE

De nouvelles taches sont apparues récemment, mais la végétation arrive à maturité et le défanage s'impose .

Imprimerie de la Station Ile de France - Directeur-Gerant : H. SIMON

P 43

PYRALE ET PUCERONS — MAIS

Dans quelques postes de piègeage, les captures de pyrale continuent mais très faiblement .

Les populations de pucerons Rhopalosiphum padi sont en voie de complète disparition . La situation est demeurée saine dans les maïs où l'intervention dirigée contre la pyrale a été réalisée selon nos préconisations . Par contre, des infestations assez importantes ont été observées dans certaines parcelles qui ont reçu des traitements à base de pyrethrinoïdes liquides, associés ou non au Diméthoate, au point, parfois de justifier l'application d'un aphicide homologué .

Désormais, toute intervention contre ces ravageurs est inutile .

TRAITEMENT DES SEMENCES — COLZA

* FONGICIDES :
Le traitement des semences effectué par les organismes stockeurs est indispensable afin d'éviter la destruction de la jeune plantule ou du collet par un champignon parasite .

MATIERE ACTIVE (Dose g/quintal de semence)	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSE DE SPECIALITE COMMERCIALE PAR QUINTAL DE SEMENCE	CHAMPIGNONS COMBATTUS
Captane 120 - 240 g.	nombreuses	150 à 300 g. de produit à 80 % .	Alternaria
Silicate de méthoxy éthyl mercure 3,75 g	FRANCOSAN AP SOPRASAN	250 g. à 1,5 %	Phoma Alternaria
Oxyquinoléate de cuivre 37,5 g.	QUINOLATE Semences Eco 20 % ou Agronex CUPROLATE 15 % QUINOLATE Semences WK 60 %	187,5 g. 250 g. 62,5 g.	Alternaria
Thirame 120 - 240 g.	nombreuses	150 à 300 g. à 80 % .	Phoma Alternaria

* INSECTICIDES (ALTISES) :
Un traitement insecticide des semences est recommandé contre ces ravageurs, sauf si un traitement localisé au semis est choisi . Utiliser de préférence des semences traitées au Méthiocarbe (25 g m.a./Kg) (MESUROL à 50 g de produit commercial par Kg de semence), sinon au Lindane (50 g de m.a./Kg) ou avec l'association Lindane + Endosulfan (50 + 125 g de m.a./quintal) .

TECHNIQUES CULTURALES

Pour limiter l'extension des maladies sur Colza (Phoma, Sclérotinia) contre lesquelles aucun fongicide efficace n'existe actuellement, il est impératif d'enfouir tous les restes des cultures antérieures de Colza, avant la levée de nouveaux champs de Colza . Cet enfouissement a pour but d'éliminer au maximum les organes de conservation de ces deux champignons. Il doit être complet (labour après broyage) et suppose une discipline collective de la part des producteurs, car une parcelle non retournée peut contaminer les parcelles voisines .